



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Distribution de compost pour fleurs et jardins

Les citoyens sont invités à se procurer du compost qui nous a été redistribué par la RITL (Régie intermunicipale des Trois Lacs). 80 unités de 30 litres (12.5kg), soit 1 pi³ par résidence sera offert ou jusqu'à épuisement. **La distribution se fera sur rendez-vous à l'écocentre et vous devez fournir votre contenant ou sac personnel.**

En cette année de bouleversements due au COVID-19, une procédure a été mise en place afin de vous protéger et de protéger les employés de la Municipalité. Nous vous invitons à profiter pleinement de cette distribution en respectant ces directives.

Prise de rendez-vous

- Les rendez-vous seront disponibles selon l'horaire d'été de l'écocentre pour les journées suivantes : entre le 3 et 6 juin et entre le 10 et 13 juin. Mercredi au vendredi de 16 h à 20 h et le samedi entre 8 h et 16 h.
- Nous fonctionnerons sur la base du premier arrivé, premier servi.
- Si pour une raison quelconque vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous, vous devrez réserver une nouvelle plage horaire, si disponible.
- Pour réserver votre plage horaire communiquée avec M. Alex Rochon, adjoint en environnement, au 819-326-5624 poste 3614, selon cet horaire
 - Lundi et mercredi les 1 et 3 juin entre 9h et 16h
 - Lundi et mercredi les 8 et 10 juin entre 9h et 16h
 - Si M. Rochon est indisponible pour prendre votre appel, veuillez lui laisser un message pour conserver votre priorité.
- Les informations suivantes vous seront demandées : nom, numéro de téléphone et adresse afin de valider votre identité le jour de votre rendez-vous.

Le jour du rendez-vous

- N'oubliez pas votre contenant ou sac pour que nous puissions y déposer le compost.
- Présentez-vous à l'heure convenue à l'écocentre et mettez-vous en ligne dans votre véhicule. Notez qu'un seul citoyen à la fois peut entrer à l'écocentre.
- Une preuve de résidence vous sera demandée. Permis de conduire, compte de taxes ou compte d'un fournisseur de service, qui devra correspondre avec les informations données lors de la prise de rendez-vous.

Mesure de distanciation sociale ;

- Le 2 mètres de distanciation sociale entre chaque personne présente, sauf ceux d'une même famille, devra être respecté en tout temps.
- Il ne vous sera pas permis de toucher autre chose que vos biens personnels.

IMPORTANT

Sans rendez-vous aucun compost ne vous sera remis.

La Municipalité appliquera de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'apparenter à la COVID-19.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne saison de jardinage